



Revêtements de sol recyclables sans PVC

GARANTIE LIMITÉE

GARANTIE LIMITÉE DES REVÊTEMENTS DE SOL TIER ELEMENT

Les produits de revêtement de sol TIER Element sont fabriqués et distribués par TIER Flooring Americas, LLC ("TIER Floor"). TIER Floor développe, commercialise et distribue une gamme de produits dans différentes catégories. Cette garantie limitée s'applique uniquement aux produits de revêtement de sol sans PVC de TIER Element ("TIER Element").

Le terme "TIER Floor" fait référence à TIER Flooring Americas, LLC. Le terme "propriétaire" désigne l'acheteur initial d'un produit de revêtement de sol TIER Element. Les produits de revêtement de sol TIER Element sont assortis d'une garantie.

Toutefois, cette garantie est limitée et n'est valable que si les conditions de vente, les conditions du présent document de garantie et les directives d'installation sont respectées. Par conséquent, TIER Floor ne se prononcera contre une demande de garantie que dans un cas spécifique, après une enquête fondée sur des principes visant à déterminer la nature et la cause de la défaillance du produit, sous réserve des dispositions de la loi et en particulier des lois sur la protection des consommateurs applicables dans la juridiction où les produits de revêtement de sol TIER Element sont vendus et utilisés.

Divers facteurs peuvent contribuer à la défaillance d'un produit de revêtement de sol TIER Element. Toute défaillance causée par un événement ou une condition échappant au contrôle raisonnable de TIER Floor n'est pas couverte par la présente garantie limitée.

APERÇU DE LA GARANTIE

Cette garantie est offerte exclusivement à l'acheteur original du revêtement de sol TIER Element et couvre les défauts des produits de revêtement de sol TIER Element lorsque le revêtement de sol est installé et entretenu conformément aux Directives d'installation et d'entretien du revêtement de sol TIER Element. La garantie couvre les applications résidentielles, commerciales légères ou commerciales lourdes.



DURÉE DE VIE LIMITÉE RÉSIDENTIEL
10 ANS - COMMERCIAL LÉGER



DURÉE DE VIE LIMITÉE RÉSIDENTIEL
15 ANS - COMMERCIAL LOURD

Veuillez lire attentivement l'intégralité de ce document de garantie. Si vous avez des questions concernant TIER Element. Si vous avez des questions sur les produits de revêtement de sol, sur cette garantie limitée ou si vous avez besoin d'informations supplémentaires, veuillez contacter notre équipe d'assistance à la clientèle à l'adresse suivante : www.tierflooring.ca.

APERÇU DE LA GARANTIE - SUITE

Cette garantie limitée est annulée si certaines conditions d'installation et d'entretien ne sont pas respectées. Ces conditions incluent, mais ne sont pas limitées à ce qui suit :

- Installation dans une application prévue pour la gamme de revêtements de sol TIER, comme indiqué dans la version actuelle guide d'installation, ainsi que par la classe de produit et la garantie.
- Installation à l'aide des outils appropriés, comme indiqué dans le guide d'installation de TIER.
- Entretien selon les instructions fournies dans le guide de nettoyage et d'entretien de TIER.



Les lignes directrices les plus récentes sont disponibles sur le site www.tierflooring.ca.
Ou assurez-vous d'avoir téléchargé la dernière version en scannant ce code.

Défauts de fabrication

TIER Floor garantit que ses revêtements de sol TIER Element sont exempts de tout défaut de fabrication. Cette garantie couvre les défauts des revêtements de sol TIER Element qui affectent la performance, la durabilité ou la sécurité du revêtement. Si un produit de revêtement de sol TIER Element présente un défaut visible lors de l'achat initial, n'installez pas et n'utilisez pas le produit défectueux. Retourner immédiatement le produit défectueux dans son emballage d'origine. l'état d'origine au moment de l'achat pour le remplacement du produit.

Garantie limitée

TIER Floor garantit que dans le cadre d'une utilisation normale et lorsqu'il est installé conformément aux directives d'installation applicables sur un support résilient et plat, y compris une barrière contre l'humidité, le revêtement de sol TIER Element n'est PAS :

- Se déchirer, se déchirer, se fissurer ou se casser.
- Coupe ou déformation.
- Se délamine ou se décolle.
- Présenter une décoloration ou un affadissement important, en dehors des changements de couleur normaux attendus pendant la durée de vie du produit.
- Taches dues à un usage domestique ou bureautique normal.
- être susceptibles d'être endommagés par les termites.
- Présentent un pourrissement fongique.

En cas de réclamation au titre de la garantie du produit, cette garantie limitée exclut :

- Le coût de tous les matériaux autres que le revêtement de sol de remplacement de l'élément de niveau, y compris, mais sans s'y limiter, la chape de béton ou le sous-plancher, les accessoires et les garnitures.
- Le coût de l'enlèvement ou de la mise au rebut des produits de revêtement de sol de niveau élémentaire ou d'autres matériaux (à moins qu'ils ne soient couverts par les "frais de main-d'œuvre" raisonnables applicables au cours des deux premières années suivant l'achat).

Garantie limitée - suite

- Tout coût associé à l'installation ou à l'assemblage, sauf indication contraire.
- Les frais de transport ou de fret du produit de remplacement.
- Any taxes due upon the fulfillment of a valid warranty claim.
- Le coût de la perte ou de l'endommagement de tout bâtiment ou structure portante, ou de tout bien qui s'y trouve, ou pour des blessures, dommages ou pertes de quelque nature que ce soit.
- Tout montant supérieur à la valeur des produits de revêtement de sol TIER Element initialement achetés, telle qu'indiquée sur la facture d'achat originale.

TIER Floor ne sera pas responsable des coûts susmentionnés, ni des frais accessoires ou des dommages indirects de quelque nature que ce soit.

Durée de la garantie limitée par application

| PRODUIT | RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL |
|----------------------|------------------------|---------------------------|
| TIER Element Prime | Garantie limitée à vie | 10 Ans - Commercial Léger |
| TIER Element Premier | Garantie limitée à vie | 15 Ans - Commercial Lourd |

Garantie limitée contre l'usure résidentielle

TIER Floor garantit que ses produits de revêtement de sol TIER Element ne s'useront pas dans des conditions normales d'utilisation pendant la période de garantie. L'usure de la couche d'image imprimée est définie comme une usure à 100 % de l'image imprimée qui expose le matériau de base sur un minimum de 3 % de l'installation totale. (La réduction de la brillance ou les rayures de surface ne sont pas considérées comme une usure de surface).

1. Le plancher doit être installé conformément aux instructions d'installation de TIER disponibles sur le site www.tierflooring.ca.
2. Le revêtement de sol ne doit être utilisé qu'à l'intérieur, dans une zone à climat contrôlé.
3. Le revêtement de sol doit être entretenu conformément aux instructions d'entretien de TIER.
4. Cette garantie limitée ne s'applique pas aux moulures TIER et à tout autre accessoire.
5. L'installation d'un revêtement de sol présentant un défaut de fabrication n'est pas couverte par cette garantie limitée à l'usure à vie.

Si un défaut couvert par la présente garantie est constaté, la zone concernée sera réparée. Si la réparation n'est pas possible, TIER Floor peut, à sa seule discrétion, remplacer le produit de revêtement de sol TIER Element concerné ou rembourser le prix d'achat proportionnel pour la zone concernée.

Garantie limitée d'étanchéité résidentielle

Le revêtement de sol TIER Element est résistant à l'eau et l'intégrité structurelle de la planche ou de la dalle ne pas significativement diminuée par l'exposition à l'eau ou à l'humidité provenant d'un usage domestique ordinaire, de déversements ou de nettoyages pendant toute la durée de vie du produit.

Bien que l'humidité n'affecte pas l'intégrité du plancher, il est probable que, lorsqu'une humidité excessive s'accumule dans les bâtiments ou sur les matériaux de construction, des moisissures (et/ou) se développent (en particulier si le problème d'humidité n'est pas découvert ou traité).

Cette garantie contre l'humidité exclut les dommages résultant de la formation de moisissures et/ou de mildiou en raison d'une exposition prolongée à l'humidité. L'exposition à l'humidité. La garantie ne couvre pas les dommages causés aux matériaux environnants par l'humidité qui s'écoule du sol ou qui le traverse.

La présente garantie résidentielle limitée contre l'imperméabilisation exclut tous les événements accidentels impliquant la rencontre de l'eau avec votre sol et les défaillances normalement couvertes par l'assurance du propriétaire, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages causés par une inondation ou de l'eau stagnante provenant de fuites de tuyaux, de robinets ou d'appareils électroménagers. Sont également exclus les dommages causés par une inondation ou de l'eau stagnante due à la pression hydrostatique ou à d'autres événements fortuits.

Garantie commerciale légère

La garantie commerciale légère est une garantie limitée à l'acheteur d'origine et est soumise aux conditions suivantes les mêmes conditions que la garantie résidentielle, à l'exception de la durée de la garantie telle qu'indiquée dans le tableau des conditions de garantie. les conditions de garantie.

Les applications commerciales légères sont définies comme des environnements avec un trafic piétonnier léger à modéré, des charges ponctuelles légères et l'absence de charges roulantes. Les zones commerciales légères excluent les zones exposées aux produits chimiques, aux acides, aux graisses ou à d'autres contaminants de ce type.

Garantie des produits commerciaux lourds

Les locaux commerciaux lourds sont définis comme des environnements où le trafic piétonnier est important et où les charges ponctuelles sont significatives. Ces zones peuvent également être exposées à des produits chimiques, des acides, des graisses ou d'autres contaminants.

Les environnements commerciaux lourds sont généralement soumis à une utilisation rigoureuse et peuvent inclure des lieux tels que les aéroports, les hôpitaux et les grandes surfaces commerciales.

Si vous n'êtes pas certain que TIER Element convient à votre application, veuillez contacter TIER Floor avant d'installer le produit pour confirmer qu'il convient à une application et qu'il est couvert par la garantie.

Date de la demande d'indemnisation :

Dans les deux ans : Les réclamations concernant les défauts de ce produit couverts par cette garantie et signalées par écrit dans les deux ans suivant l'achat, TIER Floor organisera un crédit basé sur l'achat initial du produit ou remplacera le produit. Si le produit de plancher TIER Element a été installé par un professionnel, des frais de main-d'œuvre raisonnables sont inclus.

Après la deuxième année : Les réclamations concernant les défauts de ce produit, couverts par cette garantie, qui sont signalées par écrit après deux ans d'achat et pendant la période de couverture de la garantie spécifiée, TIER Floor organisera, à seule discrétion, soit un crédit basé sur l'achat d'origine du produit, soit le remplacement du produit. Les frais de main-d'œuvre ne sont pas inclus.

*Pour le TIER Element Prime commercial léger 10 ans, la garantie commerciale couvre à partir de la troisième année d'utilisation de l'appareil jusqu'à la fin de la 10ème année.

Pour TIER Element Premier commercial lourd 15 ans, la garantie commerciale couvre la période allant de la troisième année à la fin de la 15ème année.

NOTIFICATION D'UNE DEMANDE D'INDEMNISATION

Si le propriétaire estime que le produit de revêtement de sol TIER Element est défectueux, il doit contacter le revendeur ou le distributeur auprès duquel il a acheté le produit. Il lui sera également demandé de soumettre une preuve d'achat (telle qu'une facture d'impôt), des photos des produits concernés et une description détaillée dans les trente (30) jours suivant la découverte d'un problème.

TIER Flooring Americas, LLC
Tel: +1 (325) 933-2701
Email: sales@tierflooring.com



UN PRODUIT PARR

